

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Séance du 8 avril 2019

Le lundi 8 avril 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
01 avril 2019

Date d'affichage
15 avril 2019

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Denis CORNILLON (procuration donnée à Marie-Cécile SEGUIN), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Christophe BURLING.

Etaient absents : Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

CIMETIERE ET COLUMBARIUM - Tarifs

Vu les articles L 2223-13 à L 2223-15 et R 2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2018 fixant le prix de la concession trentenaire à 330 €, et le prix de la case de columbarium à 381 €,
Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs,

Le Conseil municipal
FIXE à compter de ce jour :

- à **336 €**, le prix de la concession de cimetière (2 places) trentenaire.
- à **387 €**, le prix de la case de columbarium (2 urnes) trentenaire.

RAPPELLE qu'un tiers de la recette est destiné à financer le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER

